



Condanation en appel apres execution complete de la peine

Par **tardif_62**, le **22/05/2012** à **22:03**

bonjour je tente de resumer une situation tres complexe :rn rn j ai ete condamne en premiere instance a 6 mois de sursis mise a l epreuve de deux ans rn rn a l epoque mon avocat m avait conseille de faire appel (je lui ais dit oui mais je n ais jamais rien signer) rn rn j ai execute la peine en integralite sous controle du spip local rn rn tout ces bien passe j ai fini cette mise a l epreuve en janvierrn rn net ce matin surprise convocation a la gendarmerierrn rn l affaire est passe en appel en avril 2011 sans que je sois convoquerrn rn l huissier qui devait me porte la convocation ne ma jamais trouver (bien que sous controle du spip adresse declarer a la caf la poste ect.....) rn rn la condanation est lourde (normale vu la situation) 4 mois ferme et 4 mois de sursie mise a l epreuve de 2 ans rn rn que dois je faire je suis perdu mon ex avocat semble ne pas avoir fait son travailrn rn dois refaire en integralite la condanation comme si les deux ans passe n avaient jamais existerrn rn merci par avance pour vos reponses

Par **edith1034**, le **23/05/2012** à **08:28**

il faut aller au greffe de la cour d'Appel qui a rendu la décision et faire opposition à l'arrêtrn rn ne sera pas possible de le faire si votre avocat était présent, il faut alors faire un pourvoi en cassation si vous êtes encore dans les cinq jours de la convocation à la gendarmerierrn rn pour tout savoir sur le droit pénalrn rn <http://www.fbls.net/penal.htm>